

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XI

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires; Henri Agarande, Jean de Bagneux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de La Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 12), 1293 (tome VII) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 46) (1979-1980).

Loi de finances. — Radiodiffusion-télévision.

SOMMAIRE

	Pages
LES MOYENS	3
1. Les recettes	3
2. La ventilation des ressources	3
a) La redevance	3
b) Remarques	3
3. La publicité ou « la fleur du mal »	4
4. L'attribution des recettes	7
CHAPITRE PREMIER. — LA TÉLÉVISION	9
I. — La production	9
a) Les lignes de force	9
b) La S.F.P.	9
c) Télévision et cinéma	10
d) Sociétés d'auteurs et sociétés de programme	11
e) Le monopole des variétés ou « le quartier réservé »	11
II. — L'audio-visuel de demain	12
a) Le Fonds de création télévisuelle	12
b) Le magnétoscope, le satellite, le câble, la radio-citoyen	12
III. — Analyses et réflexions	14
CHAPITRE II. — RADIO FRANCE	21
I. — La programmation	21
II. — Les informations	21
III. — Les publics	23
IV. — L'information culturelle	23
V. — Les magazines	23
VI. — Les relations de Radio France internationale	24
VII. — Quelques réflexions sur l'avenir de Radio France	25
CHAPITRE III. — EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSION	27
I. — Examen en Commission	27
II. — Conclusion générale	31

MESDAMES, MESSIEURS,

LES MOYENS

1. Les recettes.

L'ensemble des recettes pour 1980 atteindra 5.548 millions. La progression atteint donc 16 % environ.

Redevance	3.624,8 millions de francs
Publicité (de marques et collective)	1.529,4 millions de francs
Recettes commerciales	173,7 millions de francs
Services rendus aux administrations	126 millions de francs
Divers	94,1 millions de francs
Total	5.548 millions de francs

2. La ventilation des ressources.

a) *La redevance.*

Elle rapportera sensiblement 3.625 millions de francs, déduction faite des taxes — et surtout de la dépense pour son recouvrement qui avoisine, hélas, 220 millions de francs. Désormais la redevance en noir et blanc est portée à 221 F et pour la couleur à 331 F.

b) *Remarques.*

Le recouvrement de la taxe reste onéreux. Malgré les promesses prodiguées à maintes reprises, les progrès pour le minorer apparaissent étrangement faibles.

La redevance est répartie, une fois encore hélas ! selon deux vecteurs :

— d'une part *les dotations préciputaires* s'élèvent à 246 millions (T.D.F. : 178 millions ; T.F. 1 : 14 millions ; Antenne 2 : 40 mil-

lions, F.R. 3 : 12,5 millions ; Radio France : 1,5 million (essentiellement pour France Musique) ;

— d'autre part *les notes de la qualité et de l'audience*.

Ainsi, nous subissons toujours la « tyrannie des sondages », malgré l'inquiétude dont prétend être saisi le Ministre compétent. Par ailleurs, les sondages à partir de l'audience font également apparaître une *diminution sensible* de l'engouement pour la télévision. Ce phénomène devra être examiné par tous les responsables de la télévision.

Votre Rapporteur espère que la promesse de la création d'un *Fonds de la qualité* que le Sénat réclamait depuis longtemps se révélera exemplaire grâce à une dotation convenable et permettra de ne plus subir la joug desdits sondages.

Enfin, rappelons, pour mémoire, le mixage des données, des notes de la qualité et des notes de l'audience, qui n'aboutit qu'à un *déplacement* de 51 millions de francs, ce qui représente à peine un cinquième des dotations préciputaires ! Cette situation n'est-elle pas quelque peu ridicule ?

3. La publicité ou « la fleur du mal ».

La publicité progresse de 14,2 % (1.434 millions contre 1.255).

Les quatre plus gros annonceurs représentent toutefois 13 % de la publicité ; et, à eux seuls, les trois premiers annonceurs couvrent 11 % de la publicité. Egalement, les cinq premiers annonceurs sont des multinationales étrangères (Colgate, Unilever, Sopad, Procter et Gamble, Henkel France) ; sans omettre de souligner que la publicité est concentrée entre 19 heures et 20 h 30, ce qui reste fort inquiétant pour l'exécution des programmes.

Un mal profond ronge toujours la télévision à cause de « l'ingérence de la publicité ».

A l'exception de F.R. 3, les sociétés nationales de programme n'ont pas fait preuve de la même vigilance que par le passé à l'égard des problèmes que continue de poser l'ingérence de la publicité dans les programmes.

Un certain relâchement a même été observé à plusieurs reprises, qui a justifié des représentations sévères de la Commission de répartition.

Deux secteurs doivent être examinés successivement : celui de la publicité de marques commerciales proprement dite et celui de la « promotion dont certains produits dits culturels (disques, films, livres, spectacles, etc., font habituellement l'objet sur les antennes ».

Votre Rapporteur a le souci de retracer à larges traits quelques quelques annotations du **service d'observation des programmes**.

La publicité *indirecte* de marques dans les programmes révèle des erreurs coupables, véritables contraventions à l'article 66 du cahier des charges, sinon des « indécences » détestables.

La promotion de certains des produits dits « culturels » offre la preuve de fautes qui ne sont pas vénielles.

C'est dans ce domaine, peut-être, que les reproches les plus sévères peuvent être faits à trois des quatre sociétés nationales de programme : T.F. 1, Antenne 2 et Radio France.

Il n'est pas douteux en effet que la composition du programme est souvent tributaire d'intérêts extérieurs qui peuvent, à la limite, mettre en cause l'indépendance des sociétés au sein desquelles un climat d'affairisme tend à s'instaurer, notamment sous la pression des milieux du spectacle (directeurs de salles, maisons de disques, producteurs de films, entre autres).

Plusieurs phénomènes méritent d'être examinés :

1° Le service public transformé en « self service ».

Des collaborateurs de plus en plus nombreux des sociétés recourent à l'antenne pour promouvoir leurs propres productions : livres, films, disques, etc.

Ils usent pour cela de toutes les ressources du « copinage ». Enhardis par l'impunité, ils ont franchi un nouveau pas et font désormais la publicité de leurs productions privées dans les émissions mêmes dont ils sont responsables.

Il y a là une authentique appropriation du service public.

Qu'on en juge :

Du 1^{er} janvier 1978 au 30 avril 1979, 88 livres écrits par 74 collaborateurs permanents des sociétés ont fait l'objet d'une intense promotion (1).

31 sont des collaborateurs de T.F. 1

24 sont des collaborateurs d'Antenne 2

14 sont des collaborateurs de Radio France

(1) On sait, de source autorisée, que la promotion d'un livre à la télévision peut lui assurer d'emblée un tirage de l'ordre de 120.000 à 200.000 exemplaires.

On mesure ainsi le revenu supplémentaire que cette activité accessoire peut assurer à certains collaborateurs des sociétés nationales (sur la base d'un prix de vente moyen de 40 F — le un dixième revenant à l'auteur, soit 4 F — ce revenu est compris entre 480.000 F à 800.000 F.

1 est un collaborateur de F.R. 3

1 en est à son troisième livre

9 en sont à leur deuxième

et 64 à leur premier.

• Le film du commerce « Drôles de zèbres », réalisé par Guy Lux, a bénéficié, à l'occasion de sa reprise en salles le 14 mars, d'une large promotion dans trois des émissions (12, 13 et 25 mars 1979) de la série « Top-Club » qu'il produit.

Ce comportement avait amené le président de la Commission de répartition à faire savoir sa réprobation au président d'Antenne 2 dans les termes suivants :

« ... La Commission a jugé regrettable la promotion régulièrement organisée par l'animateur de l'émission « Top-Club », dans le cadre même de cette émission, d'un film dont il est le réalisateur. Elle considère que cette façon de faire contrevient aux principes et règles rappelées par le Haut Conseil dans son rapport de mars 1978 sur certains aspects de la déontologie audio-visuelle... »

• 4 films, dont M. René Château détient les droits pour la France, ont été présentés dans 22 émissions « Top-Club » dont il était l'invité (janvier, février, avril et mai 1979).

Ces films étaient tous à l'affiche des salles « Hollywood Boulevard » qu'il exploite personnellement.

La rentrée de Pierre Perret à Bobino a valu à l'artiste 18 émissions (4 h 43mn 21s) et à la salle 63 citations entre le 23 février et le 8 mars inclus.

3 h 42 mn 20 s soit 22,46 % du programme diffusé de 7 h 30 à 24 heures au cours de la seule journée du 1^{er} mars 1979 ont été occupés par le chanteur.

Enfin, une promotion abusive de publications dérivées des émissions du programme demeure regrettable.

La période des douze mois écoulés a notamment été marquée, dans ce domaine, par la promotion *systématique* faite dans l'émission de T.F. 1 « 30 millions d'amis » du périodique publié sous le même titre.

La Commission de répartition de la redevance s'est penchée à sept reprises sur ce type de promotion qui est susceptible de faire encourir à la société le reproche d'abus de position dominante.

Dans plusieurs questions écrites, des députés et des sénateurs ont précisément reproché à T.F. 1 de fausser, en procédant à de

multiples annonces pour ces publications, les conditions normales de la concurrence.

Oui, il y a de quoi rester confondu !... Et quand donc y sera-t-il mis un terme, au besoin par des « congédiements » spectaculaires de quelques personnages sans vergogne ?

4. L'attribution des recettes.

Nous entendons par attribution des recettes tout à la fois la *redevance* et la *publicité*.

- T.D.F. reçoit des trois chaînes et de Radio France, c'est-à-dire pour *les versements obligatoires*, 1.156,5 millions de francs environ, soit une majoration de 140 millions.

- *L'I.N.A.*

Les trois sociétés de programme et T.D.F. versent à l'I.N.A. 140 millions de francs contre 106.

- *C.E.O. et S.O.P. (Centre d'études d'opinion et Service d'observation des programmes).*

Ces deux services perçoivent des trois sociétés de programme une majoration de 10,12 %, soit globalement 13,38 millions.

CHAPITRE PREMIER

LA TÉLÉVISION

I. — La production.

a) *Les lignes de force.*

Globalement les trois chaînes de programme ont totalisé 9.400 heures d'émission.

Malgré les critiques du Parlement, les décisions de la direction et les objurgations des Rapporteurs, la S.F.P. reste « à la traîne ».

Elle perçoit 13,4 % de commandes de la part de T.F. 1, 6,6 % de la part de Antenne 2, 3,8 % de la part de F.R. 3 en 1979, contre 19,5 % ; 21,02 % et 0,2 % en 1976.

Les achats des chaînes à l'étranger sont encore importants. Ils s'élèvent à 16,5 % pour T.F. 1, 30 % pour Antenne 2, 32,7 % pour F.R. 3 en 1979 contre 19,8 % ; 29,9 % et 49,3 % en 1976.

Enfin la coproduction des trois chaînes et la production internationale ont comblé à 61 %, 57 % et 60 % les programmations de T.F. 1, d'Antenne 2 et de F.R. 3.

b) *La S.F.P.*

Le plan de redressement de la S.F.P. est en œuvre. Il a porté sur des compressions d'effectifs et des décisions financières. Il est prévu de verser 250 millions de ressources exceptionnelles à la S.F.P. (emprunts : 50 millions ; subventions d'équilibre : 100 millions ; dotation en capital : 100 millions).

Malgré près de 150 licenciements sur 460 départs, en définitive le contribuable aura donc l'obligation de faire face.

Nous constatons que la S.F.P. reçoit en effet assez peu de commandes : 863,5 heures en 1979 contre 921,40 en 1977. Or, que nous le voulions ou pas, le plan de redressement exige, soit un meilleur équilibre des livraisons programmées destinées aux besoins des chaînes, soit un nouvel effort à terme de l'Etat.

Comment s'obstiner à ne pas comprendre que la trop forte concurrence des chaînes étouffe inexorablement la S.F.P. et que

partant la contradiction est éclatante dans la politique arrêtée dans le plan de redressement. En effet, on ne peut faire tout et son contraire.

Votre Rapporteur pense que la situation de la S.F.P. reste très vulnérable.

c) Télévision et cinéma.

Le rôle du cinéma ne cesse d'augmenter. Il traduit un besoin du public. En 1978, la télévision a diffusé 524 films dont à peine 244 films français.

Directement ou indirectement, l'industrie cinématographique française a perçu de la télévision plus de 106 millions de francs dont 27,5 millions au titre de la coproduction. Cette part n'est-elle pas trop importante par rapport aux langueurs dont souffre la S.F.P., car, pour reprendre des observations de l'Assemblée nationale, « un sauvetage » ne fait pas une authentique politique ?

Mais d'un autre côté, si nous ne nous soucions pas de l'avenir du cinéma français, la télévision manquera bientôt de films français. L'absence d'approvisionnement sera flagrante. Il ne suffit pas de déclarer qu'un quota de 50 % de films et œuvres françaises doit être programmé, encore est-il indispensable qu'il existe. Or, présentement, le cinéma français ne peut guère que donner une soixantaine de films visibles aux heures de grande audience. Il en faudrait au moins 150 ! A l'évidence, les 27,5 millions de francs de la coproduction ne seront jamais qu'une goutte d'eau. D'aucuns dès lors se posent la question de savoir si « l'ouverture » ne passe pas par l'achat de droits de passage des films importants et assez récents — le téléspectateur se lasse des rediffusions systématiques de films anciens — à des prix raisonnables, c'est-à-dire réalistes. Actuellement la télévision paye un film 250.000 F et refuse une dramatique sur la base de plus de 1.250.000 F. Dans cette fourchette, se situe peut-être une perspective convenant tout aussi bien aux producteurs de films français qu'aux chaînes.

Le Gouvernement, à ce jour, ne propose rien.

Faute de contrat pluriannuel de production entre la S.F.P. et les sociétés, tout risque d'être mis en cause.

Pourquoi encore refuser à la S.F.P. le remboursement prioritaire de son rapport en coproduction et de la commercialisation de cette dernière ?

Oui, pourquoi la S.F.P. n'atteint-elle pas des productions de qualité à des coûts raisonnables ?

Faute d'un certain recul — le plan de redressement est récent — et d'informations sérieuses données par le Gouvernement, votre Rapporteur est incapable de porter un jugement sur le destin de la S.F.P., quoiqu'il se reconnaisse le droit de rappeler qu'elle est donc vulnérable.

d) *Sociétés d'auteurs et sociétés de programme.*

T.F. 1, Antenne 2, F.R. 3 et R.T.F. acquittent des droits d'auteurs importants.

Les versements de ces droits — et cela pour des raisons de facilité — sont forfaitaires, à savoir 4,5 % sur les recettes de la redevance, 4,16 % sur la publicité, 9 % en provenance des ventes d'émissions, soit 190 millions en 1979.

Les quatre sociétés d'auteurs répartissent selon leurs règles propres cette masse importante.

A nouveau, votre Rapporteur considère qu'une amélioration dans le domaine de la télévision au plan des programmations s'inscrit dans une réforme des droits d'auteurs. Je ne reviendrai pas sur les longs développements de mon dernier rapport.

Par ailleurs, le *Fonds de la création télévisuelle obtenu par une demande sénatoriale* reste, malgré les observations du Ministre, insuffisamment doté (7 millions).

Quant au Fonds de la qualité dont le Gouvernement fait grand tapage, nous attendrons le mûrissement des fruits pour juger l'arbre.

e) *Le monopole des variétés ou le « quartier réservé ».*

Qu'écrit M. Le Tac dans son rapport à l'Assemblée nationale, que nous devons approuver, hélas, sans réserve ?

« Ce qui est critiquable en revanche, c'est la solution de continuité qui apparaît entre les sociétés de programme et les sociétés d'auteurs. Les premières se débarrassent en bloc des problèmes de droits d'auteurs, grâce aux versements forfaitaires, alors que les sociétés d'auteurs, en dépit de leur bonne volonté, manquent de moyens de contrôle et d'information pour procéder à la classification des créateurs et des œuvres.

C'est dans ce *no man's land* entre ces deux catégories d'organismes que certains profiteurs s'installent et obtiennent des avantages financiers non négligeables.

On constate deux types d'abus qui sont, d'ailleurs, souvent liés entre eux.

D'une part, certains collaborateurs salariés des sociétés de programme continuent à faire de la production et perçoivent, de ce fait, des droits sur des œuvres dont ils assurent aussi la programmation.

D'autre part, certaines personnes se font reconnaître, par les créateurs d'une œuvre télévisuelle, le statut de coauteur de l'œuvre. Cela leur permet de recevoir un pourcentage des droits d'auteurs. Quand ces personnes ont une responsabilité dans la programmation de la chaîne, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une forme discrète de droit de péage que doivent acquitter les créateurs pour pouvoir passer à l'écran. »

Ainsi les mêmes féodaux courtisans titrés ou roturiers perçoivent toujours leurs dîmes... injustement.

Hélas, trois fois hélas ! nous renonçons à rappeler nos avertissements, nos plaintes, nos suggestions, nos critiques, laissant au Sénat le soin de lui-même juger le comportement des acteurs de ce « quartier réservé ».

En ce qui concerne la *chanson française*, le Gouvernement n'a rien entrepris utilement. Un sondage effectué à la fin de l'année 1978 laisse apparaître que le pourcentage de musique de variétés étrangères diffusée sur Radio France atteint 60 %, sur Europe 1 56,4 %, sur R.T.L. 47,5 % et sur R.M.C. 54,8 %. A ce sujet — car la chanson reste l'un des moyens de diffusion de la langue et de la culture française — la S.A.C.E.M. a fait part aux autorités de ses inquiétudes qui sont celles du Rapporteur.

II. — L'audio-visuel de demain.

a) *Tout en soulignant* que le Fonds de création télévisuelle a reçu une dotation supplémentaire dérisoire de plus de 2 millions, c'est une erreur de s'entêter à ne pas comprendre l'intérêt que présente un semblable instrument culturel, au point que nous ne pouvons que déplorer cette grave carence budgétaire.

Faute de crédits substantiels au profit du Fonds de la création et du Fonds de la qualité, la brume risque d'envahir notre télévision.

b) *Le magnétoscope, le satellite, le câble, la radio-citoyen.*

Dans ces domaines le Gouvernement une fois de plus promet de réfléchir. Il nous propose des observations... pour demain..., après-demain..., voire un forum... L'illusionnisme a la vie dure ! Or, dans

ce domaine plus que dans tous les autres, le temps est exigeant. Une seule année de perdue provoque un retard cumulé de près de cinq années.

Quid par exemple du magnétoscope ? Celui-ci est un instrument remarquable, mais également un pirate de programme. Voilà pourquoi votre Rapporteur, qui en avait demandé la taxation, s'inquiète des attermolements du Gouvernement, dans le domaine du prélèvement fiscal — pour le seul intérêt des plus fortunés.

Le satellite et l'accord franco-allemand ? Nous avons le sentiment que le Parlement est placé devant le fait accompli ; le Ministre en effet n'est venu devant le Sénat — et sur interpellation — que lorsque la décision a été rendue irréversible. Ne serait-il pas opportun et probe d'informer enfin la représentation nationale ?

La construction du satellite, nous le savons, sera onéreuse. Mais n'aurions-nous pas le droit de connaître, en tout cas, l'ordre de grandeur de ce coût ? Comme cette opération ne créera pas forcément des emplois, il conviendrait d'éviter que se renouvellent les drames de la S.F.P. Les Allemands estimant que nous pourrions vendre quelque 15 satellites vers 1985, que vaut une semblable prévision, le dossier étant tout aussi politique qu'économique ? Gardons-nous en effet de recommencer l'aventure du Concorde.

Au plan juridique, votre Rapporteur ne cachera pas son inquiétude. Comment avoir l'assurance qu'aucune chaîne privée ne viendra concurrencer le service public, si nous ne rédigeons pas de cahier des charges contraignant ? Ne risquons-nous pas de changer de « locataire », en sorte que le cinquième canal soit utilisé par n'importe qui ? Et que dire si la France accordait le troisième canal à la radiophonie ?

Que deviendront, par exemple, les émissions en « eurovision » et en « mondovision » ; et comment sera assurée la protection des droits d'auteur ?

Il apparaît opportun de profiter de notre avance technologique pour engager des conversations avec les pays nordiques. En effet, ne laissons pas ce marché aux Américains ou aux Japonais. Nous sommes en droit d'attendre du Gouvernement un effort de lucidité et d'intelligence.

Le câble offre d'incontestables avantages correspondant à des besoins spécifiques ou localisés. Sans doute ne peut-il être généralisé en tout lieu ; et souvent les téléspectateurs ne se sont pas montrés « gourmands » de cette technique. Cependant, les services n'ont guère participé à sa diffusion, comme si la question pouvait échapper au contrôle du pouvoir et nourrissait l'espérance d'une télévision échappant enfin aux princes couronnés par le Gouvernement.

Pour les radios libres, votre Rapporteur ne peut se contenter des remarques trop sommaires du Ministre de tutelle. Il ose espérer que celui-ci consacrera en séance de longues explications à ce phénomène moderne irréversible, dont il a souligné le caractère majeur dans son développement de Radio France.

En présence de nombreuses propositions, des remarques nombreuses professionnelles, des avertissements des techniciens, le Gouvernement est incontestablement en mesure d'arrêter une politique de la « radio-citoyen ». S'il ne devait pas aborder avec loyauté une semblable discussion devant le Parlement, et plus particulièrement devant le Sénat, pour ce seul motif votre Rapporteur considère que la Haute Assemblée se devrait de refuser la perception de la redevance.

III. — Analyses et réflexions.

Dans l'exposé des quelques observations qui suivent, votre Rapporteur n'a pas la prétention de cerner l'ensemble des problèmes de la télévision française. Même après son long rapport spécial de 1978, ou la rédaction d'un ouvrage consacré à ce sujet, il sait que le chantier restera ouvert et que l'ouvrage ne sera jamais achevé.

Toutefois, des annotations doivent être livrées au jugement du Sénat, et qu'importe que celles-ci plaisent ou déplaisent.

D'un mot, pour ne pas déséquilibrer mon rapport, je reconnaitrai qu'il y a quelque pertinence dans les déclarations du Ministre, lorsque celui-ci considère que certaines suggestions concrètes du Sénat, voire des recommandations de la commission d'enquête ou des rapporteurs au plan des conditions financières ou de la programmation, révèlent une certaine collaboration.

Mais, une fois de plus, votre Rapporteur constate que, ni sur la chaîne T.F. 1, ni sur la chaîne Antenne 2, *il n'existe une politique de programme* inspirée par une vision globale de toutes les possibilités culturelles. Les différents publics, les publics multiples, ne sont pas pris en compte. On baigne le téléspectateur dans de l'eau tiède timidement parfumée. La routine reste la règle d'or du programme et le fond n'est guère de qualité. Le programme est plus ou moins léché, manucuré, soigné, mais sans esprit, sans générosité, sans audace. La sincérité paraît bien être exclue des programmes, la cohérence, c'est-à-dire l'uniformité des cahiers des charges conduit peut-être à cette « caporalisation » et nous devons nous interroger sur les conséquences de ce processus.

La programmation stéréotypée, souvent « en uniforme », s'explique aussi par la volonté de retenir beaucoup de téléspectateurs lors de la projection des spots publicitaires.

Et quel aveuglement de confondre *concurrence* et *émulation*. Faut-il répéter inlassablement que si les présidents de chaîne savaient plutôt que de s'épier se « concerter » en se partageant intelligemment les heures de grande écoute, il y aurait, à tour de rôle, d'authentiques possibilités d'administrer sa personnalité et son talent.

Dès lors, doit-on s'entêter à refuser une structure très légère de *coordination* ou de modifier par modulations successives la grille ?

Votre Rapporteur écrit que F.R. 3 est la chaîne où la programmation révèle incontestablement l'expression d'une volonté, d'une unité en partant de choix simples et clairs. Ce jugement vaut pour l'ensemble de la programmation sans pour autant être une approbation globale.

A l'exemple lucide et courageux d'Antenne 2 qui a, par exemple, consacré le dimanche après-midi à « la trilogie de la villégiature » retransmise de l'Odéon, sans se préoccuper de l'éventuelle pénalisation que lui imposerait le sondage (indice d'écoute), il apparaît indispensable de ne plus retarder la programmation des émissions dites de connaissance après 22 heures.

Répetons-le. L'harmonisation des programmes n'est pas bien organisée. Est-il convenable sur T.F. 1 et sur F.R. 3 de présenter le même jour, à la même heure, deux téléfilms de genre identique ? et nous pourrions multiplier les exemples.

Autre remarque. Déjà votre Rapporteur avait écrit que le volume horaire de diffusion des trois sociétés était aberrant parce que trop important. Hélas, il a augmenté cette année, ce qui, sans doute, explique la lassitude du public qui manifeste maintenant une tendance légère à la désertion du petit écran. En clair, il faudrait des programmes plus élagués mais plus séduisants au plan de la qualité, moins bâclés grâce à quoi par les économies réalisées nous pourrions mieux préparer le fonds de la création télévisuelle à sa véritable tâche.

Que conclure ensuite de l'information ?

L'information est évidemment prise ici dans son sens propre : journaux télévisés, émissions d'actualité, magazines d'actualité.

Sur T.F. 1 et sur Antenne 2, votre Rapporteur constate que le journal est parfois « sorti » des studios de la rue Cognac-Jay. Cette évasion favorise les « prises » sur le vif. Par contre, il n'admet pas

le vedettariat des présentateurs parce que l'information en souffre. Cette paternalisation a pour conséquence de trop rattacher le téléspectateur au présentateur. On écoute du Gicquel ou du Mourousi et à un moindre degré du Duhamel. Or, le téléspectateur doit essentiellement s'intéresser à l'information en tant que telle.

Si nous n'y prenons garde, à la longue ce phénomène sera pernicieux. Il faut donc changer plus souvent de journalistes présentateurs. En effet, s'il est un domaine où l'émulation doit être grande, c'est bien celui de l'information sans même rappeler que nous n'avons pas le droit de favoriser des rentes de situation.

Sur Antenne 2, l'information m'apparaît plus exigeante. Tant mieux. Antenne 2 parvient très souvent à éviter le phénomène de la personnalisation permettant au téléspectateur de penser par lui-même et de s'imprégner d'une information au demeurant plus alerte et plus nourrie.

Pour F.R. 3, votre Rapporteur constate que les émissions programmées de l'information ont permis l'éclosion d'une authentique régionalisation. Nous découvrons grâce à la chaîne la France du continu, la France journalière. Une mention spéciale ira à Soir 3 qui se révèle capable de faire des synthèses complètes un peu à l'image de la télévision britannique, compliment d'autant plus sincère que les moyens financiers délégués à la chaîne au plan de l'information sont dérisoires.

Une courte incidente s'impose. Pourquoi certains présentateurs parlent-ils si mal notre langue ? Ne pourrait-on pas, faute de leur apprendre la syntaxe, les inviter toutefois à ne pas confondre certains mots lorsqu'ils s'aventurent à improviser. Très souvent, le commentaire du journal égratigne la qualité de ses images.

Cette incidente close, votre Rapporteur confesse au plan de l'information politique son amertume. Certes, quelques progrès ont été accomplis surtout si nous prenons pour référence le règne du gaullisme. Mais, à force de complaisance envers le pouvoir, l'information télévisuelle politique perd chaque jour de sa consistance. Elle s'affaiblit. Elle s'affadit. Il ne suffit pas de faire venir « en carrousel » des hommes politiques parler de politique à temps presque égal. Une telle procédure n'arrange rien surtout lorsqu'ils se répètent, faute d'avoir quelque chose à exprimer. Il appartient par contre aux journalistes de prendre leurs responsabilités et de courir « des risques » à l'exemple de Mme Christine Ockrent.

Surtout, de grâce, comprenons *qu'il est temps de ne plus oublier les minoritaires*. Au-delà de la « bande des quatre » qui lors des élections européennes ont accaparé l'écran ou du quatuor syndicaliste ou des quelques leaders des groupes de pression, l'information hélas ! oublie l'immense majorité des penseurs, des artistes, des

juristes, des travailleurs de toutes professions, des savants, des économistes susceptibles d'intéresser les « publics » de la télévision parce qu'ils parleraient le langage de leur cœur. L'information politique télévisée ne se ramène ni à une règle à calcul pour partager également les temps, ni à un spectacle.

La télévision éducative ?

Si votre Rapporteur devait donner une note, celle-ci serait très en dessous de la moyenne, à peine passable parce que cette télévision éducative reste ou élitiste ou ordinaire. Or, la télévision est devenue en cette fin de siècle la grande école du savoir. Bien des jeunes et des adultes l'admettent, la reconnaissent comme « le maître » susceptible de dispenser l'enseignement et la culture. Reconnaissons de bonne foi qu'ils ne sont pas récompensés de leurs croyances.

Nous adresserons un reproche justifié à la télévision parce que *le public jeune* n'est pas assez pris en compte dans les programmes. Il faudrait, puisque ce public a faim d'images, qu'en effet fut entrepris, à l'exemple de l'émission de T.F. 1 « les aventures de Belfour », un grand effort.

A l'intention de ce public jeune, il faudrait également développer les dessins animés, les œuvres de fiction, les dramatiques, les reportages, les documentaires, autant de projections goûtées encore par les adultes et dites grand public.

Une simple remarque : pour votre Rapporteur, la télévision n'a pas vocation à devenir un facteur de moralisation. Cependant, il n'est pas convenable d'y glorifier les faussaires, les voyous, parfois les assassins. Un reportage détaillé sur le casse de Nice ou les explications d'un Ferdinand Legros paranoïaque dangereux, la cassette du testament de Mesrine méritaient-ils d'être programmés, diffusés avec une semblable complaisance ?

Et le spectacle ?

Je ne reprendrai pas mes observations de l'an dernier puisque, hélas, ce sujet demeure toujours d'actualité. L'insignifiance le dispute à la niaiserie ; la vulgarité, la pauvreté sont le signe de trop d'émissions de variétés. La facilité reste la signature quasi permanente des mêmes producteurs-réalisateurs, à l'exception de quelques groupes musicaux ou de jeunes paroliers interprètes nouveaux.

Quand donc découvrirons-nous ou nous laissera-t-on découvrir de nouvelles formules de variétés, au lieu de subir les sempiternelles émissions de réalisateurs sans imagination mais avides de nos deniers ?

Dans cette grisaille plus qu'affligeante existe une plage colorée : les retransmissions imposées par les cahiers des charges qui favorisent incontestablement la culture artistique. Serait-il possible à titre personnel de regretter la part de Cendrillon faite à la musique et plus encore à la danse, à l'art chorégraphique et aux poètes ?

A la vérité, en 1979, pour parodier M. Poniatowski, si tous les copains ne sont pas et tant mieux de petits coquins, bien des copains sont devenus de grands malins.

Alors... alors ne nous étonnons pas de ce qui nous est offert et de ce que nous découvrons jusqu'au jour où...

Votre Rapporteur quelque peu lassé de toujours rappeler ces critiques et de constater qu'elles sont quasiment sans effet s'étonne encore de tant de laxisme, de manque de volonté, de souci de réforme.

Il a le sentiment que bien des responsables continuent de tourner sur les chevaux de bois du même manège et s'en remettent à des techniciens sans contrainte pour appréhender l'avenir et les découvertes des techniciens modernes.

Ils nous placeront ainsi une fois de plus devant le fait accompli. L'absence d'imagination et de rigueur demeure affligeante. Au demeurant, elle n'est pas acceptable.

Déjà l'an dernier, votre Rapporteur vous avait demandé de ne pas autoriser le Gouvernement à percevoir la redevance. Il conviendrait cette année de maintenir cette demande, tant il est vrai que malgré quelques succès, la médiocrité reste la dominante de la télévision française. Et puisque rien d'authentique n'est accompli pour maîtriser ce phénomène de dégradation relative, votre Rapporteur ne peut accorder sa confiance à ceux qui ont pour charge de mettre en œuvre cette immense aventure que représente précisément la télévision française.

Oublions ces jugements. Je reste persuadé que les réformes de fond passent par *le changement de beaucoup d'hommes* et cela à tous les niveaux. Le savoir administratif ne confère pas l'élan imaginaire.

En écrivant ceci, je n'ignore pas que je dérange beaucoup. Peu importe. Un Rapporteur doit préférer le courage moral à la paresse conformiste et la loyauté à la courtoisie. Le Gouvernement devrait mieux comprendre que la sagesse se confond avec l'audace. Faute de novation, faute de renouvellement des personnels, faute d'exiger une plus grande responsabilité des collaborateurs directs ou indirects de la télévision, on pervertit l'esprit de conquête qui devrait animer la télévision.

D'ailleurs, à quelles conclusions a abouti la *Commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radiodiffusion et de télé-*

vision ? Aux mêmes que celles que votre Rapporteur consigne dans ce rapport :

— La Commission demande de *repenser l'information politique* qui apparaît comme la partie la plus faible de l'information : défilé de leaders, équilibre d'un propos par un autre, même si les deux sont insatisfaisants ; l'information politique est devenue une affaire de comptabilité ou de spectacle. La Commission, pour sa part, estime qu'elle est un devoir qui comporte un risque.

— Au plan de la *déontologie*, la Commission demande que les sociétés évitent la promotion des ouvrages écrits par leurs collaborateurs dans les émissions dont ceux-ci ont la responsabilité.

— Elle souhaite le *progrès des œuvres de fiction* qui décrivent les problèmes contemporains de société. Leur représentation conventionnelle n'est plus acceptable, à notre époque charnière, marquée par de profondes transformations sociales.

— Elle considère que des actions en faveur des *courts métrages français*, œuvres souvent originales, réalisées avec des budgets raisonnables, pourraient utilement entrer dans les objectifs des sociétés.

— Elle attache une grande importance à la prise en considération des *besoins du public particulier* que constituent les *adolescents socialement et culturellement défavorisés*.

— Elle estime que les sociétés devraient jouer un *rôle pédagogique* à l'égard des *parents*, les informer sur leurs responsabilités, leur expliquer l'impact des différents genres d'émissions auquel leurs enfants sont exposés.

— La Commission constate les attentes du public à l'égard de la télévision et de la radiodiffusion en matière de *communication* et de *participation sociale*. Elle souhaite que les sociétés y répondent ainsi que commencent à le faire certaines stations de *télévisions régionales*.

CHAPITRE II

RADIO FRANCE

Au plan de Radio France, votre Rapporteur s'est interrogé sur l'activité de cette société. Certaines de ses obligations sont harassantes. N'est-il pas difficile de souffrir des procédures bicéphales (F.R. 3 - Radio France) imposées par la loi ? Et comment préparer l'avenir immédiat face aux radios libres ?

Bien évidemment, la programmation d'une part, les obligations d'informer, éduquer, distraire d'autre part, relèvent particulièrement de notre Commission. Analysons donc ces deux grands domaines avec l'objectivité la plus serrée.

I. — La programmation.

J'admets volontiers que Radio France est en soi un véritable programme, c'est-à-dire que les chaînes la composant sont complémentaires. Elles s'interpellent, se correspondent, satisfaisant ainsi « les publics divers » qui composent la masse des auditeurs.

Sa direction a pleinement reconnu et admis la multiplicité des publics et partant la nécessité de répondre pleinement à des besoins spécifiques.

II. — Les informations.

Elles sont largement diffusées, soit de 7 heures à 9 heures et de 19 heures à 20 heures, avec un long journal à 12 h 30. Il faut ajouter à cette volonté d'informer les journaux de France Musique et de France Culture à 7 h 30, celui de 12 h 30 de France Culture, de France Musique, comme d'ailleurs celui de 19 heures pour ces deux chaînes.

Les commentaires partout sont brefs. Pas de mots inutiles, ni de verbiage, cependant que « les fruits » informatifs restent bien rassemblés et ordonnés.

Radio France me paraît mériter quelques éloges. Puisqu'elle est placée en concurrence avec des postes périphériques qui usent et abusent de la publicité, des jeux (sic) dont les gains atteignent souvent des valeurs considérables, employant les artifices les plus médiocres pour un public qui n'en peut mais. En un mot, Radio France, loin de ces habiletés et de ces « tricheries », porte au contraire un grand respect à son auditoire.

A la vérité, comme le jeu des « Mille francs » date quelque peu, votre Rapporteur cependant a cru de son devoir de demander il y a plusieurs mois à M. le Premier ministre d'autoriser Radio France à « ouvrir » davantage de jeux culturels afin d'octroyer à son tour des primes « culturelles », tels que des voyages dans une région de châteaux, de cathédrales, tels que des abonnements gratuits pour les musées, les théâtres, etc.

Le public d'ailleurs ne s'y trompe pas, qui suit régulièrement les émissions de Radio France. Quelques jours avant la grande grève qui a secoué la S.F.P., France Inter n'obtenait-elle pas 22,1 % d'écoute, c'est-à-dire plus que R.T.L. (21,9 %) ! Peu à peu, et malgré cette crise, France Inter remonte nettement au plan des sondages, ce qui réjouit votre Rapporteur.

N'est-il pas inadmissible toutefois que, durant les grèves qui trop souvent paralysent le secteur de l'audio-visuel, France Inter se voit refuser la faculté de mieux s'adapter à la situation. Il n'est pas convenable, à cause du programme minimum, qu'elle soit limitée à quelques journaux d'information. Nous devrions d'urgence faciliter sa mission en l'autorisant, par exemple dès 6 heures du matin jusqu'à 22 heures, à donner des informations par journaux et par flashs. Craignons en effet que le public, attiré par les radios périphériques, ne revienne plus à l'écoute du poste national lorsque cesse la grève. Cette réforme peu onéreuse, de simple bon sens, éviterait que fussent compromis les efforts de France Inter accomplis dans l'intérêt d'une information claire et objective grâce au dévouement d'équipes de qualité.

Personnellement, nous considérons que « Le téléphone sonne » avec des animateurs compétents et rapides, « Le petit déjeuner » également soutenu par des interlocuteurs sans complaisance, traitent bien à vif les sujets de l'information, tout en rejetant les polémiques brillantes mais stériles. Certes, au-delà encore du succès radiophonique « Everest », tout n'est pas parfait à Radio France. Loin de là ! Il y a des tentations ou des écueils à éviter. Cependant, dans l'ensemble, l'information de France Inter est de bon aloi.

III. — Les publics.

Votre Rapporteur est également sensible au fait que France Inter manifeste le souci de se consacrer au public des jeunes comme à celui des personnes âgées ou au public féminin.

Public des jeunes.

Citons quelques bonnes émissions : « Loup-garou », « Comme on fait sa nuit, on se couche », « Les mordus », même si cette programmation vieillit un peu. Egalement, « Le livre », « Ouverture sur la vie », « Echec au hasard ».

Public des femmes.

Les émissions « La vie qui va », « La société, c'est vous » sont acceptables. Par ces programmations, la chaîne aborde ainsi heureusement les problèmes de la consommation et de l'actualité.

Je l'ai écrit plus haut, tout n'est pas exceptionnel. Des efforts nombreux doivent encore être accomplis, mais votre Rapporteur sait que des tentatives, sinon des ébauches nouvelles, sont en cours à la demande de la Direction générale, preuves supplémentaires d'adaptation et de créativité.

IV. — L'information culturelle.

Sachons encore que France Inter consacre plus de 6,6 % à l'information culturelle.

Cette remarque est encourageante. Les jeunes d'ailleurs trouveront dans ce vaste secteur leur miel. Citons comme exemples de réussite : « Les jeux musicaux », « L'éveil à la musique », « Musiciens pour demain », « Premier sillon ».

V. — Les magazines.

Dans les mêmes conditions, les magazines généraux et les magazines spécialisés, les rencontres et débats portant sur les connaissances et à la limite sur la culture révèlent la sincérité et la spontanéité.

Une remarque : divertissement et détente.

Pourquoi, alors que France Inter a la chance d'avoir notamment créé « Radioscopie » ou « Tambours et trompettes », ne pas s'employer à développer quelques efforts singuliers sur France Musique et France Culture en faveur de concerts par exemple bi-quotidiens, ou mieux sans doute de plus importantes retransmissions internationales. Ces directions culturelles devraient être mieux soutenues.

J'ajouterai, en tant qu'auditeur et non de Rapporteur, qu'il faudrait donner d'urgence des instructions pour éviter dans ces diffusions l'abus de la parole, cette chaîne précisément étant consacrée à l'art musical.

VI. — Les relations de Radio France internationale.

Toute médaille a son revers. Les relations avec l'étranger sont notoirement insuffisantes, trop plates, trop désordonnées.

Votre Rapporteur se doit toutefois de corriger cette appréciation quelque peu abrupte parce que c'est le Gouvernement qui, n'accordant pas à la Direction les moyens suffisants de diffusion de notre culture, demeure le principal coupable.

L'absence de relais à travers le monde est une lourde faute tant politique que de gestion aux conséquences dramatiques. Que pouvons-nous faire avec seulement 20 émetteurs sur ondes courtes qui couvrent à peine le nord de l'Europe, quelques pays de l'Est, l'Afrique et quelques îles de l'océan Indien ?

Oui, qu'accomplir face aux éternels Anglais qui possèdent eux toujours plus de 30 relais et aux Allemands qui en détiennent 9 ? Oui, quels miracles accomplir avec des concurrents qui achètent, selon leurs besoins, des heures et des heures d'antenne sur les émetteurs étrangers ?

L'inquiétude de votre Rapporteur est grande et il interroge avec gravité et constance le Gouvernement. Celui-ci entend-il rapidement pallier cette difficulté ?

Comment d'ailleurs admettre que ne soit toujours pas conclue la location des émetteurs gabonais quand nous avons une exacte connaissance des sacrifices budgétaires consentis par la France en faveur de ce pays ?

Est-il enfin acceptable que parfois nos programmations soient si précaires ou tellement peu adaptées à l'écoute ? La météo, le

temps qu'il fait à Paris ou l'encombrement de l'autoroute du Sud à la hauteur de Mâcon sont pratiquement insupportables pour les auditeurs de la brousse ou de la forêt tropicale lointaine.

Pour quel motif encore nous n'entreprenons aucun effort en direction de l'Est et de l'Amérique du Nord ? La concurrence linguistique, culturelle dans ce domaine se révèle sans pitié, sans même parler des progrès accomplis par la voix de l'Amérique et les émissions anglaises et allemandes. Or, une civilisation, la nôtre, un type de société, le nôtre, un destin, la France, une langue extraordinaire, le Français, se doivent de « rayonner ».

En conséquence, le Gouvernement a le devoir de s'interroger sur ces carences, ces faiblesses et d'y remédier, à moins qu'il n'ait un penchant morbide pour l'abandon, comme beaucoup de ses prédécesseurs. Mais alors qu'il nous déclare sans tricher qu'au plan de Radio France Internationale la démission désormais est devenue sa règle.

VII. — Quelques réflexions sur l'avenir de Radio France.

Votre Rapporteur considère que Radio France fait preuve de bonne volonté, d'intelligence et qu'elle obtient des succès certains avec des moyens à peine suffisants. Certes, des expériences restent à tenter. Il faut immédiatement saisir, appréhender le développement des techniques nouvelles. En conclusion, votre Rapporteur juge bonne la conduite générale de Radio France. Cependant, une semblable appréciation est momentanée, car les loups rôdent alentour.

L'inéluctable éclosion des *radios indépendantes* comme l'apparition prochaine du *satellite* — et ce dans la mesure où un *canal* serait libéré au profit de la radiophonie — mettront vite en péril Radio France si nous ne prenons pas les dispositions indispensables.

Votre Rapporteur a donc interrogé le Gouvernement sur ces deux événements prévisibles à très court terme. Avec vous, il a reçu des promesses, recueilli des propos vagues, du genre « on s'en préoccupe », « on y songe », « on réfléchit », etc. Or le temps presse et ici le temps est un piège.

Oui ou non le Gouvernement désire-t-il se soucier pleinement du phénomène explosif des « radios citoyens » et surtout que propose-t-il ? Quelles procédures envisage-t-il de suivre ? Accepte-t-il par exemple le démantèlement du *monopole* de la programmation dans le cadre du monopole de la diffusion ? Veut-il *détacher Radio France au plan régional de F.R. 3* ? Prépare-t-il des *cahiers de charges* d'un type nouveau pour des *radios locales* indépendantes de Radio France ?

Lesquelles ? Au profit de qui ? Selon quels critères ? Bref, il apparaît souhaitable et urgent que le Gouvernement réponde à toutes nos interrogations, savoir le rôle des collectivités locales, celui de la presse régionale ou de la publicité, etc. Quelles seront les méthodes de diffusion (déontologie, bandes de fréquence) tant il est vrai que le brouillage et les pénalités ne forment pas la trame d'une politique radiophonique.

Faut-il rappeler la trentaine de radios libres qui émettent en France sans doute irrégulièrement mais avec constance ? Faut-il souligner que depuis le 26 octobre une radio libre corse émet à partir de l'île d'Elbe et qu'un certain M. Piétri, collaborateur de l'A.F.P., a été ou est l'instigateur et l'organisateur de ce que d'aucuns appellent « de la piraterie » ?

Serait-il exact qu'un député-maire d'une cité célèbre par son château où fut signé le traité entre les Alliés et l'Autriche, le 10 septembre 1919, ait obtenu l'accord du ministère de la Culture afin d'étudier l'implantation d'une radio locale, serait-ce le renouvellement d'une expérience non poursuivie en police correctionnelle à Montpellier ? Bref de tels signes ne seraient-ils pas annonciateurs de temps nouveaux ?

Dans une semblable affaire, le silence, l'absence de dialogue de la part du Gouvernement me semble être plus que de la désinvolture : une faute.

Enfin se pose à tous le problème du satellite ? *Quid* d'un éventuel troisième canal mis à la disposition de la radiophonie ? Le Parlement et le Sénat en particulier souhaiteraient sans aucun doute obtenir prochainement les renseignements indispensables quant à la signature d'un engagement franco-allemand sur cet immense sujet qui peut tout aussi bien détruire ou concilier l'information et la culture, la spécificité et la globalisation.

Faute de réponses précises malgré nos demandes réitérées, pressantes, nous éprouvons le sentiment douloureux que le Gouvernement emploie des faux-fuyants, des prétextes, qu'il évoque des difficultés techniques, industrielles ou financières pour se refuser la réalité à répondre... Et ainsi nous placer plus tard, à nouveau, devant le fait accompli.

Votre Rapporteur entend dénoncer cette conduite « irresponsable ». Il prend date parce qu'un jour il faudra bien que des comptes soient rendus au Parlement de la France.

CHAPITRE III

EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSION

I. — Examen en Commission.

Vendredi 16 novembre 1979.

Présidence de M. Jacques Habert, secrétaire. La Commission a entendu le rapport pour avis de M. Henri Caillavet sur les crédits de la Communication.

Sur le budget de la Radiodiffusion et de la Télévision française le Rapporteur a précisé que les ressources globales des établissements de la radiodiffusion et de la télévision française s'élèveraient à 5,5 milliards en 1980, dont 3,6 milliards au titre de la redevance : le Rapporteur a constaté que les frais de recouvrement de la taxe, tout en descendant, pour la première fois, au-dessous du seuil de 5 %, n'en étaient pas moins considérables (220 millions). Budgétiser la redevance, c'est-à-dire la fondre dans l'impôt sur le revenu, permettrait de la moduler selon le niveau de contribution de chaque Français et ferait, en outre, l'économie des coûts afférents à une perception séparée.

Quant aux versements préciputaires, ils sont beaucoup plus importants que les déplacements de ressources entraînés par l'application des critères d'audience et de qualité, qui figurent dans la clé de répartition.

L'influence des notes de qualité est beaucoup trop faible pour compenser la « tyrannie des sondages ».

Répondant à la demande pressante du Sénat, le Gouvernement a institué le « Fonds de la création » doté par le budget de la Culture et s'apprête à créer un « Fonds de la qualité » alimenté par un certain pourcentage du produit de la redevance.

Le Rapporteur s'est élevé contre la présence envahissante de la publicité, en soulignant la part prépondérante qu'y prennent les cinq plus gros annonceurs des multinationales étrangères. Il est urgent de contrôler et de répartir l'accès à l'écran de ces grands annonceurs. La concentration des spots publicitaires aux heures de large audience a une influence néfaste sur la qualité des programmes.

M. Caillavet a déploré la situation inquiétante de la Société française de production (S.F.P.). Les sociétés de programme lui commandent un nombre trop réduit d'heures d'émissions et préfèrent contracter avec des sociétés de production privée. Il conviendrait de rendre systématiques les commandes pluriannuelles à la S.F.P.

Malgré les nombreux licenciements récemment opérés, la S.F.P. est contrainte de faire appel à l'aide de l'Etat. Le Rapporteur s'est inquiété de voir T.F. 1 et Antenne 2 être autorisés, en recevant la carte de producteur, à coproduire des films, ce qui risque d'accroître encore la concurrence faite à la S.F.P.

M. Caillavet a vivement dénoncé certaines pratiques, répréhensibles d'un point de vue moral, qui affectent les programmes de spectacles. Il a cité le rapport spécial de M. Le Tac établi au nom de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, rapport sévère pour certains collaborateurs du service public, qui n'hésitent pas à être à la fois programmateur, producteur, réalisateur et coauteur.

M. Caillavet a assuré que le petit écran souffrait des excès du « vedettariat ». Il a déclaré que l'information était « accaparée » par le parti du Président de la République. Il a regretté qu'aucune petite liste politique n'ait eu accès à l'antenne durant la campagne pour les élections européennes.

M. Caillavet a affirmé que le Gouvernement s'était désintéressé de la télévision par « câble » qui est pourtant le moyen le plus favorable au pluralisme de l'information et à la participation du public.

En ce qui concerne le satellite de diffusion directe, le Parlement risque d'être placé devant le fait accompli, comme il l'a été pour l'accord franco-allemand sur la mise au point d'un système expérimental (pour 1983) ; les représentants de la nation risquent d'être tenus à l'écart de la décision sur le système définitif d'exploitation et sur l'utilisation du troisième « canal » disponible. Il convient que la commission des Affaires culturelles et la Délégation parlementaire pour la R.T.F. soient consultées. La réunion d'une « table ronde » pourrait aussi éclairer le débat.

M. Caillavet a noté que si l'observation des programmes de télévision montrait une certaine baisse de l'audience, par contre tous les sondages confirment le temps considérable que les jeunes consacrent à regarder des émissions, d'ailleurs conçues pour les adultes.

Au sujet des présidents des sociétés de programme, le Rapporteur a fait valoir que la durée de leur mandat était trop courte. Pour que ces P.-D.G. soient vraiment responsables, il conviendrait sans doute de porter à cinq ans la durée de leur mandat et de les

faire élire par le conseil d'administration. Ne conviendrait-il pas également de doubler le nombre des parlementaires membres du conseil d'administration ?

M. Caillavet a considéré que l'information ne pouvait se réduire au monologue d'un présentateur, les journalistes et toutes les personnes compétentes devraient être mis en mesure de s'exprimer directement. L'information a besoin de dialogue.

La télévision n'accorde pratiquement aucune place aux « minorités ». Le Rapporteur a réclamé la programmation d'émissions sur la diversité syndicale, les écoles philosophiques, l'écologie, la poésie, les marginaux, tous ceux qui sont ou paraissent différents, les découvertes et applications de la science, telles que la biologie et la télématique. La définition et la grille des programmes doit tenir compte du fait qu'il n'y a pas un public mais des publics ayant les mêmes droits.

Le Rapporteur s'est demandé à ce sujet s'il ne conviendrait d'ailleurs pas de faire débiter une heure plus tôt les émissions de la soirée, afin de multiplier les possibilités d'expression et de mieux placer les programmes culturels.

Il est indispensable qu'une structure administrative légère (de quelques personnes) assure l'harmonisation des programmes pour éviter les « doublons » et « triplons » qui s'observent actuellement.

Abordant le domaine de la radiodiffusion, le Rapporteur a souligné la qualité des programmes de Radio France et ce, malgré la concurrence des périphériques que les pouvoirs publics laissent empiéter largement sur le monopole.

Le Rapporteur a suggéré que les jeux soient améliorés et qu'ils reçoivent des récompenses culturelles (telles que visites des châteaux de la Loire ou spectacles d'Opéra).

Au sujet des radios « libres » ou « locales », M. Caillavet a déclaré qu'il était impossible d'éluder la solution d'un problème urgent. Les contraintes sociologiques suscitent un besoin d'évasion, d'autogestion et de liberté. Le service public doit être en mesure d'y répondre. Il faut noter que le développement des responsabilités de Radio France en matière de radio locale sera bloqué, tant que demeureront en vigueur les dispositions de la loi de 1974 qui confie à F.R. 3 l'ensemble des structures régionales, radio comprise. Quoi qu'il en soit, un très grand nombre de questions se posent déjà dans le domaine des infrastructures techniques, du partage des ondes, de la constitution des cahiers des charges, du mode d'intervention des collectivités territoriales, de la presse locale, de l'introduction éventuelle de la publicité. C'est le moment pour le Gouvernement de saisir le Parlement d'un projet de loi-cadre des radios libres. M. Caillavet s'est, par ailleurs, étonné de l'attentisme des pouvoirs publics devant les émissions de « radio Corse libre » animées de Sardaigne par un pigiste de l'Agence France Presse.

Le Rapporteur a déploré le silence de Radio France internationale dans une grande partie du monde, à commencer par l'Amérique.

En conclusion, le Rapporteur a proposé de donner un avis défavorable aux crédits de la radiodiffusion et de la télévision française et à l'adoption de la ligne 68 de l'état E.

Un débat a suivi cet exposé. M. Jacques Habert a dénoncé les lacunes de l'action de Radio France internationale en direction de l'Amérique.

M. Schmaus s'est élevé contre la monopolisation par le pouvoir des sources d'information. Le seul moyen d'être objectif, a-t-il déclaré, est d'accepter la confrontation des opinions.

M. Caldaguès a souhaité que la Commission s'accorde un délai de réflexion pour conférer à son avis le maximum d'autorité.

La Commission a décidé de se prononcer sur les conclusions de son Rapporteur, dans une séance ultérieure.

Mercredi 21 novembre 1979. (Extrait.)

La Commission a délibéré sur les conclusions du rapport pour avis de M. Caillavet sur les crédits de la Communication, rapport développé au cours de la réunion du vendredi 16 novembre 1979.

Au sujet de la Radiodiffusion et de la télévision française, M. Caillavet a affirmé que le petit écran était monopolisé par quelques hommes. Aucun remède n'a été apporté au dévoiement des spectacles de variété et spécialement au développement du show business. Sur l'installation de radios « libres » ou « locales », le Sénat risque d'être placé devant le fait accompli, comme il risque de l'être, au sujet des satellites de diffusion directe, qu'il s'agisse des choix technologiques ou politiques et de l'utilisation du « troisième canal ».

Le Rapporteur a demandé à la Commission de témoigner son inquiétude devant le malaise de la communication, en donnant un avis défavorable aux crédits, ainsi qu'à l'autorisation de percevoir la redevance.

Un débat a suivi ce rappel de conclusions.

MM. Chauvin et Miroudot ont souligné qu'il leur semblait bien, et chronomètre en main, que la télévision accordait un temps de parole égal à la majorité et à l'opposition.

M. Pasqua a déclaré qu'il rejoignait le Rapporteur dans certaines analyses critiques de l'information.

M. Pado a considéré qu'il valait mieux que la Commission, tout en formulant les critiques qui s'imposent, donne un avis favorable, même s'il fallait en séance publique tenir compte du bien-fondé de ces critiques et voter contre le budget dans l'hypothèse où le Ministre n'y répondrait pas de façon précise et satisfaisante.

M. Miroudot, administrateur de la Société de programme F.R. 3 a montré que cette société, au moins quant à elle, faisait place à l'expression des minorités.

M. Habert a fait sienne la critique du Rapporteur sur les insuffisances de Radio France internationale.

Mises aux voix, *les conclusions défavorables du Rapporteur, n'ayant pas obtenu la majorité absolue, n'ont pas été adoptées* (11 voix pour, 11 voix contre, 3 abstentions).

La Commission a décidé que M. Caillavet présenterait en son nom le rapport pour avis, étant entendu que cet avis serait favorable.

II. — Conclusion générale.

Votre commission des Affaires culturelles a donné un avis favorable aux crédits de la radiodiffusion et de la télévision.